



Assemblée générale

Distr. limitée
7 septembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 122 t) de l'ordre du jour
**Coopération entre l'Organisation
des Nations Unies et le Forum
des îles du Pacifique**

Nouvelle-Zélande : projet de résolution*

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 49/1 du 17 octobre 1994, 59/20 du 8 novembre 2004, 61/48 du 4 décembre 2006 et 63/200 du 19 décembre 2008,

Se félicitant des efforts déployés pour resserrer les liens de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique et les institutions qui lui sont associées, et affirmant qu'il importe d'étudier les moyens de les resserrer encore,

Saluant le quarantième anniversaire de la création du Forum des îles du Pacifique en 1971, et constatant le rôle de premier plan que le Forum continue de jouer dans la promotion du développement durable, de la protection de l'environnement, de la bonne gouvernance et de la paix et de la sécurité dans le Pacifique grâce à la coopération régionale, y compris en appliquant le Plan pour le Pacifique adopté par ses dirigeants en 2005,

Se félicitant que, pour la toute première fois, un Secrétaire général de l'ONU ait participé au Forum des îles du Pacifique, en l'occurrence le quarante-deuxième, tenu à Auckland, et qu'il se soit rendu en Australie, aux Îles Salomon et à Kiribati, et prenant note de la déclaration conjointe des dirigeants du Forum des îles du Pacifique et du Secrétaire général,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres¹,

* Pour statuer sur le présent projet de résolution, l'Assemblée générale devra reprendre l'examen du point 122 t) de l'ordre du jour.

¹ A/65/382-S/2010/490.



1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹, en particulier de ses paragraphes 116 à 123 qui porte sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique, et souhaite que cette coopération se poursuive;

2. *Se félicite* que les dirigeants du Forum des îles du Pacifique et le Secrétaire général se soient engagés à renforcer le dialogue de haut niveau entre les membres du Forum et l'ONU, notamment en organisant régulièrement des réunions entre le Secrétaire général et les dirigeants du Forum;

3. *Invite* le Secrétaire général à étudier les moyens de promouvoir et de renforcer la coopération et la coordination avec les membres du Forum des îles du Pacifique et son secrétariat, en particulier dans les domaines définis dans la déclaration conjointe publiée par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique et le Secrétaire général, le 7 septembre 2011;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-septième session un rapport sur l'application de la présente résolution;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-septième session la question subsidiaire intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique ».
